



Aumale

Championnat départemental de Seine-Maritime de tir Beursault 2026

<http://compagnie-archers-aumalois.fr>

N° Agrément FFTA 0976113



Qualificatif pour le championnat de France et pour le classement final du championnat du comité régional de Normandie.

La compagnie des archers aumalois et le comité départemental de Seine-Maritime de tir à l'arc ont le plaisir de vous inviter à participer au championnat départemental beursault (ouvert) qui se déroulera au jeu d'arc situé route de Forges à Aumale les :

	Début des tirs	
Samedi 06/06/26	13h00	16h00
Samedi 13/06/26	13h00	16h00
Samedi 20/06/26	13h00	16h00
Samedi 27/06/26	13h00	16h00
Dimanche 28/06/26	13h00	16h00
Dimanche 13/09/26	13h00	

Tarif des inscriptions : 8 €

Virement possible sur demande

Règlement par chèque à l'ordre de la compagnie des archers aumalois auprès de :

Mr Frédéric Bredel

14 Route du bord des bois
76390 La Caule-Sainte-Beuve

Tél : 06.13.52.26.14 (De 18 h à 21h) en cas d'urgence uniquement.

Email :

inscription@compagnie-archers-aumalois.fr

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception du règlement. Toute inscription non honorée demeure due et pourra être réclamée au peloton avant le départ.

Jeu d'arc d'Aumale

49°45'34.9"N 1°44'44.1"E

D8 – Route de Forges, Aumale
(Au niveau du panneau d'entrée de ville)

Possibilité d'annulation d'un départ pour cause d'inscriptions insuffisantes (si - de 4).

- Ouverture du greffe : 45 minutes avant le début des tirs.
- Inspection du matériel : 15 minutes avant le début des tirs.
- Echauffement : 20 minutes sur pas de tir annexe à distance raccourcie + 2 Haltes d'essai.

Seules les dates mentionnées ci-dessus sont qualificatives pour le championnat départemental. Pour tout autre départ, nous contacter pour la disponibilité (minimum de 5 archers).

Licence valide ou pièce d'identité à présenter au greffe.
Tenue de club ou blanche souhaitée

Catégories et distances de tir : Selon l'article C5.5 du règlement en vigueur

Armes : Arc à poulie, classique, droit et nu
U13, U15 30 mètres / U18, U21, S1, S2, S3 : 50 mètres

Classement et récompenses :

Le 13 septembre 2026 à la fin des tirs.

Récompenses du comité départemental pour les archers seinomarins aux trois premiers de chaque catégorie.

Prix aux noirs :

Un prix au noir (plus belle flèche) vous est proposé pour 2€ supplémentaires. 3 catégories : Adulte poulie, Adulte hors poulie, Jeune toutes armes confondues. Récompenses au prorata des mises dans chaque catégorie

